



Naturalisation par filiation

Par **daddoo**, le **11/05/2014** à **00:33**

bonjour aider moi je vous en supplie je suis une haitienne je suis née en 1995 je suis entre en france ce janvier je venais d avoir 18 ans en aout 2013 mon pere est francais pas naturalisation il a fais une demande de regroupement familial pour moi je suis arriver en france a 18 ans car la demande a ete faite avant que je soit majeur la semaine derniere j ai etai a la prefecture de bobigny on m a donner un recepicé pour attendre ma visite medicale de l offi on a mentionné que j aurai une carte de 10 sur mon recepicé je voudrais savoir comment je peux faire apres pour avoir la nationalité francais par filiation apres avoir trouver mon titre de sejour de 10 ans merci d'avance

Par **domat**, le **11/05/2014** à **18:23**

bjr,

si votre père a obtenu sa nationalité française alors que vous étiez mineur, que vous résidiez habituellement avec votre père et que vous figuriez dans le décret de naturalisation de votre père ou dans sa déclaration, vous avez la nationalité française.

mais si votre père est devenu français après votre majorité ou qu'il ne vous ne figurez pas dans son décret de naturalisation, vous ne pouvez plus obtenir votre naturalisation par filiation puisque vous êtes majeur.

cdt

Par **daddoo**, le **11/05/2014** à **18:34**

oui mon est sur sa demande et j etais mineur car il l a eu 5 ans de ce la alors que dois je faire pour l avoir car on a dis c une carte de sejour j aurai a la prefecture apres mon recepisé et ou dois faire la demande

Par **domat**, le **11/05/2014** à **20:19**

si étant mineur votre nom est mentionné sur le décret de naturalisation de votre père, vous êtes devenue française à la même date que votre père.

vous devez demander les documents nécessaires à votre père qui prouveront votre nationalité française.

Par **daddoo**, le **11/05/2014** à **20:23**

je dois les envoyer ou

Par **karimkabyle**, le **23/05/2014** à **04:53**

bonjour ,
mon grand père origine algérien il la nationalité française en 01/01/1954 , j'ai (il garde sa carte),et il toujours en vie , ma question est ce que j'ai le droit de la nationalité française ? je suis la en France de puis 2ans , sons papier ,
aide moi svp pour les démarche). mon N 0646015975 merci d'avance

Par **kazanova**, le **30/09/2014** à **11:29**

bonjours je peux s'avoir es-que les enfants qui sont inscrit sur les registre de naissance européen avant l'indépendance on une relation avec la nationalité française merci de me répondre.